

# Compte rendu de l'assemblée générale de l'association *Recherche & Régulation* 17 décembre 1998

Membres présents ou représentés : 41 sur 100.

## 1. Bilan d'activité

Robert Boyer résume le bilan d'activité de l'association pour l'exercice 1997-1998. Le bilan est assez largement satisfaisant et les choses ont bien avancé.

La *Lettre de la régulation* est parue avec une grande régularité. Les points théoriques ont été variés et la *Lettre* commence à être citée.

Le numéro 2 de l'*Année de la régulation* est paru en comprenant aussi bien des contributions de jeunes thésards que celle d'un prix Nobel. Un numéro 3 paraîtra dès avril prochain.

Une série de groupes de travail fonctionnent :

- « Débattre de l'Approche de la Régulation » (DAR), sous la responsabilité de Bernard Billaudot ;
- « Régulation & Secteurs & Territoires » (RST), sous la responsabilité de Christian Du Tertre, Jean-Pierre Gilly et Pascal Petit ;
- « Théorie de la régulation et économie du développement », devenu « Institutions et Développement », animé par Christelle Josselin et Michel Vernières.

Deux journées d'étude ont été organisées :

- « Les économies à régime rentier à l'épreuve de l'ouverture extérieure », à l'initiative de Larbi Talha (1-2 octobre, Aix-en-Provence) ;
- « Convergences et divergences de l'approche sociétale et du courant conventionnaliste dans l'analyse des capacités d'innovation des pays », à l'initiative de Martine Gadille (27-28 novembre, Aix-en-Provence).

Nos correspondants étrangers ont fait preuve d'une grande efficacité, qu'il s'agisse de J. Neffa (traduction en espagnol de la *Lettre* et de *L'Etat des savoirs*) ou de nos collègues japonais (traduction des points théoriques de la *Lettre* et association locale active). Par contre, nos échanges avec la Grande-Bretagne et avec les Etats-Unis restent faibles.

## 2. Rapport financier.

Pascal Petit présente le budget de l'association pour l'exercice 1997-1998. Le nombre de membres est passé de 55 à 82 (cotisants au tarif plein) auxquels s'ajoutent 16 étudiants.

L'essentiel des dépenses porte sur l'impression et l'envoi de la *Lettre* (respectivement 12 397,68F et 11 290,30F). Avec les frais de manutention, les dépenses concernant la *Lettre de la régulation* s'élèvent à 25 587,98F.

Les autres dépenses concernent l'*Année de la régulation* (4 113F de traductions et 8 374,25F d'achats d'exemplaires) pour 12 487,25F, et des dépenses diverses (pour 649F).

Le total des dépenses s'élève à 38 724F23.

Les différentes cotisations (membres ordinaires, étudiants, institutions) représentent 36 880F (y compris les cotisations versées avec retard : en 1998 pour 1997).

Les autres ressources concernent les abonnements à la lettre (330F) et la vente directe de l'*Année de la régulation* (544,50F).

Les ressources s'élèvent au total à 37 754,50F.

Le solde de l'exercice 1997-1998 se monte donc à -969,73F. Le solde de l'exercice précédent s'élevant à 12 007F (montant qui s'explique principalement par les droits d'auteur sur *L'Etat des savoirs*), le solde net est de 11 037,27F.

Pour l'avenir il faut, tout en maintenant une version papier de la *Lettre*, développer sa diffusion électronique auprès des membres de l'association, mais aussi auprès de nouveaux destinataires.

### **3. La Lettre de la régulation.**

La forme et le contenu de la *Lettre* satisfont les membres de l'association. Sa diffusion est de l'ordre de 1 000 exemplaires. Même si la diffusion électronique doit être encouragée, chacun reste attaché à sa diffusion sous forme papier. Une proposition, largement soutenue, est faite de concevoir, au moins chaque année, une sélection des points théoriques dans une version en anglais, et de la diffuser par courrier électronique.

### **4. L'Année de la Régulation.**

Frédéric Lordon rappelle les conditions de parution du numéro 2 de l'*Année de la régulation*. Le numéro devait comporter initialement 500 pages. L'éditeur a exigé un partage en deux numéros, un numéro 2 qui vient de paraître et un numéro 3 à paraître en avril prochain. Cette parution rapprochée de deux numéros est due à des circonstances particulières et ne signifie pas une évolution vers une périodicité semestrielle. Nous n'avons pas les forces disponibles pour cela.

Le premier numéro de la revue a été vendu à 460-480 exemplaires et la vente a cessé deux mois après la parution. La faible diffusion tient sans doute en partie à son prix, passé de 165 à 198F, mais peut-être aussi à d'autres raisons : son format, le manque de promotion par l'éditeur. Le prix élevé de la revue est difficile à admettre compte tenu des subventions obtenues à la fois de la Caisse des Dépôts et du Centre National des Lettres. L'avis général est de rechercher un nouvel éditeur à l'expiration du contrat de 3 ans qui nous lie actuellement.

Une réflexion s'est engagée sur les aménagements qui pourraient être apportés à la forme actuelle de la revue pour en améliorer la diffusion et la lisibilité : imposer des formats plus académiques aux articles, choisir entre les normes habituelles d'une revue et le traitement de dossiers thématiques,...

La revue devrait être un lieu naturel de publication lorsque les réflexions dans les différents groupes de travail ont suffisamment mûri. Il est important de ne pas trop contraindre *a priori* les contributions possibles et donc de mêler les sollicitations sur des thèmes annoncés et les soumissions libres. Peut-être devrait-on opérer une distinction entre des dossiers disponibles sur serveur et des articles de forme standard publiés dans la revue.

### **5. Animation des groupes de travail.**

Bernard Billaudot fait le point sur les activités du groupe « Débattre des approches de la régulation » (DAR). Trois thèmes ont été proposés lors de la première réunion, afin de débattre de la vision du capitalisme développée par les approches de la régulation : le marché, le rapport salarial, l'économie et la société. Côté méthodologique, la question retenue est « faut-il passer par les individus ? ». Le groupe souhaite fonctionner de façon décentralisée en recourant notamment aux échanges de courrier électronique, à partir de textes, disponibles sur le serveur, qui lancent la discussion. Les échanges en réseau devraient ensuite conduire éventuellement à des textes individualisés. Le mardi 30 mars 1999, une réunion fera le point sur l'avancement de DAR.

Christian Du Tertre présente les activités du groupe « Régulation, Secteurs et Territoires ». Il s'agit de mener une réflexion sur les implications des recherches sectorielles et sur la prise en compte des dimensions territoriales. On souhaite, à partir d'un approfondissement de ces travaux,

contribuer à la caractérisation des formes de régulation fordistes. Le groupe (qui comporte une dizaine de personnes) fonctionne en alternant des réunions à Paris et en province : 4 réunions ont eu lieu à Paris, Grenoble, Toulouse et Rennes. Les séances se concentrent sur un nombre réduit de textes commentés précisément. On vise à l'échéance de 6 mois la rédaction de textes publiables (à l'*Année de la régulation* par exemple) ou l'organisation d'une journée ouverte.

Michel Vernières présente les activités du groupe « Théorie de la régulation et économie du développement » devenu « Institutions et développement ». Les séminaires, qui se réunissent depuis 4 ans, rassemblent de 15 à 20 personnes. Les séances ont été organisées autour de 2 axes : des analyses de cas visant à analyser la dynamique longue des processus de développement de pays particuliers, et des séminaires plus méthodologiques. On recherche une ouverture sur d'autres courants théoriques proches. Cette orientation explique le changement d'intitulé du groupe devenu « Institutions et développement ». Après avoir abordé récemment le thème de la privatisation de l'Etat, les séances ultérieures porteront successivement sur la méthodologie des comparaisons internationales (21 janvier), l'expérience du Vietnam (début mars), sur l'impact de l'ouverture commerciale et financière sur les régulations nationales (fin mars). D'autres séances aborderont ultérieurement l'expérience thaïlandaise et l'utilisation des thèmes du rapport salarial dans le contexte de développement. On rappelle par ailleurs la tenue, liée aux activités de ce groupe, d'une journée d'études sur « les économies à régime rentier à l'épreuve de l'ouverture extérieure » (1-2 octobre 1998, Aix-en-Provence), organisée par Larbi Talha.

Martine Gadille évoque les journées d'études qui se sont tenues à son initiative à Aix-en-Provence les 27 et 28 novembre sur le thème « Convergences et divergences de l'approche de la régulation, de l'analyse sociétale et du courant conventionaliste dans l'analyse des capacités d'innovation des pays ». Trois sessions ont été organisées portant sur les apports théoriques et les méthodologies des différents courants d'analyse, sur les implications de l'innovation sur le travail et les compétences, et enfin sur l'analyse des processus d'innovation. Benjamin Coriat et Olivier Weinstein souhaitent donner un prolongement à ces journées en proposant la tenue de nouvelles journées davantage axées sur la place des institutions dans l'innovation, en éclaircissant la distinction des niveaux organisationnel et institutionnel. Cette proposition pourrait être discutée d'ici la fin du mois de janvier avec la perspective d'organiser un colloque à l'échéance du mois de septembre 1999.

## **6. Site WEB et BABIREG**

Cécile Abattu (IREPD) présente l'état du serveur et le contenu des 8 rubriques actuelles :

- des informations générales sur l'association ;
- la présentation des numéros de *l'Année de la Régulation* ;
- les programmes du séminaire ARCII ;
- la *Lettre de la régulation* ;
- les activités du groupe « Débattre de l'approche de la régulation » ;
- les activités du groupe « Régulations sectorielles et territoriales » ;
- les activités du groupe « Théorie de la régulation et économie du développement » ;
- les journées d'étude (à présent : celles d'Aix-en-Provence sur les systèmes d'innovation, qui s'est tenue en octobre 1998).

Il apparaît que l'usage régulier du serveur entre de plus en plus dans les mœurs. On souhaite que les informations nous parviennent plus systématiquement et qu'elles soient disponibles le plus rapidement possible sur le serveur. Quelques membres de l'association devraient servir de correspondants et chacun devrait avoir le réflexe de nous communiquer toutes les informations susceptibles de figurer sur le serveur (annonces de séminaires ; appels à communications, colloques,...). On doit être attentif à ce que le repérage du site par les moteurs de recherche soit facilité. L'adresse du serveur est assez obscure et ne fait pas apparaître le mot « régulation ». On souhaite que le serveur indique plus fréquemment les adresses e-mail des membres de l'association.

La base de données bibliographiques BABIREG sera mise sur serveur à partir de janvier prochain. L'association, conjointement avec l'IREPD et son service de documentation, permettent que

cette base soit disponible dans des conditions satisfaisantes de qualité. La base sera actualisée durant le premier trimestre de 1999 (la base comporte actuellement 1700 fiches et les dernières références rentrées datent de 1996), puis complétée régulièrement. On souhaite qu'un certain nombre de correspondants nous fassent part de leur remarque quand ce service fonctionnera et qu'ils nous aident à améliorer la qualité de la base.

## **7. Fixation du niveau des cotisations.**

Le principe a été retenu de maintenir le droit pour les cotisants de bénéficier d'un exemplaire de l'*Année de la régulation*. La parution dès avril prochain du n°3 de l'*Année de la régulation*, crée cependant une situation particulière (voir le point 4 de ce compte rendu).

Après discussion entre les participants à l'assemblée générale, la proposition du CA en matière de cotisations est modifiée afin de ne pas augmenter le montant des cotisations étudiants. Le niveau des cotisations finalement retenu est de :

440F pour les membres ordinaires ;  
200F pour les étudiants.

Ces cotisations donnent droit à la fois au n°2 (déjà disponible) de l'*Année de la régulation*, et au n°3 à paraître en avril prochain.

## **7. Renouvellement du conseil d'administration.**

La densité de l'ordre du jour n'a pas permis à l'assemblée générale de se prononcer sur ce point. Le bureau organisera donc un vote par correspondance.